

Ottignies – Louvain-la-Neuve

Programme d'Actions Mobilité
(PAM)

Atelier Stationnement
23 novembre 2021

Déroulement de la rencontre

- 20' • **Présentation des membres de l'atelier**
- 5' • **Rappel du rôle des ateliers**
- 30' • **Présentation des données objectives + échanges**
Martial Bovy, Ville d'Ottignies – Louvain-la-Neuve
- 20' • **Présentation des résultats de l'enquête + échanges**
Nicolas Rochet, Espace Environnement
- 30' • **Identification des thématiques/problématiques prioritaires**
- 5' • **Les suites : préparation de l'atelier 2**

Les membres de l'atelier

Le rôle des ateliers

Questions,
remarques,
suggestions

Pistes
d'amélioration,
éléments
positifs

Points
d'attention,
éléments
négatifs

Les données objectives

Stationnement

Diagnostic des problèmes rencontrés sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et études des solutions utilisées sur d'autres communes

Problèmes rencontrés :

- Pression
- Manque d'emplacements pour livraison
- Manque d'emplacements pour PMR et d'autres mobilités (vélo, voiture partagée, ...)

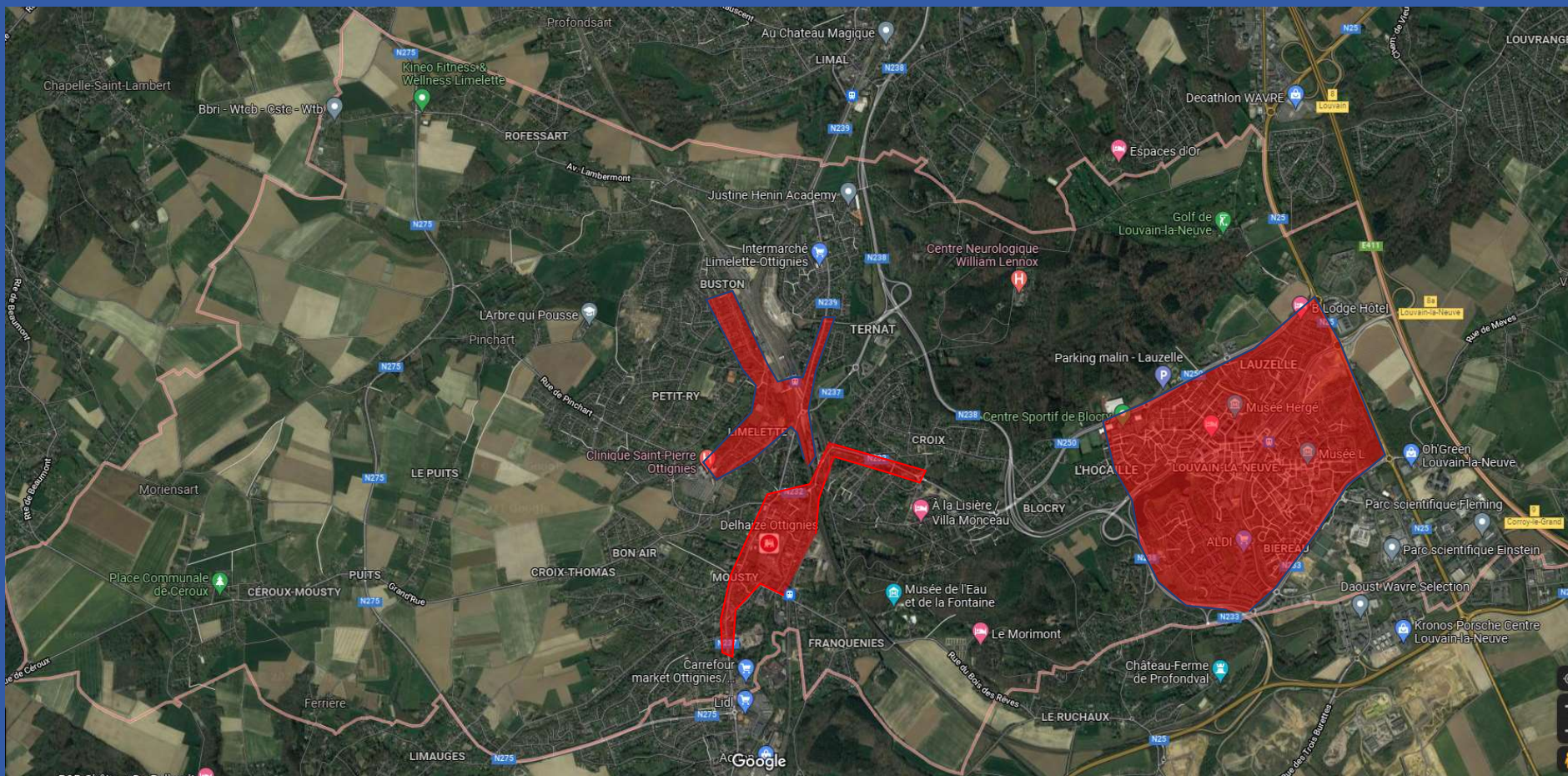
Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Problèmes rencontrés :

- Pression



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

Problèmes rencontrés :

- Pression

Causes :

- Manque de rotation
- Manque de mutualisation
- Insuffisance en stationnement lors des développements urbanistiques ou commerciaux
- Attractivité des gares
- Attractivité des centres commerciaux
- Attractivité des pôles scolaires
- Parking riverain en domaine public
- Mentalité

Problèmes rencontrés :

- Manque d'emplacements pour livraison

Causes :

- Quais de Louvain-la-Neuve ne sont plus adaptés
- Absence de prise en considération des livraisons dans les projets urbanistiques
- E-commerce

Problèmes rencontrés :

- Manque d'emplacement pour PMR et d'autres mobilités (vélo, voiture partagée, ...)

Problèmes rencontrés :

- Place PMR : +/- 100 sur le territoire et peu à proximité du Centre de Louvain-la-Neuve
- Place vélo : pas d'inventaire actualisé mais demandes en progression

Des solutions apportées dans d'autres villes

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville de Nivelles :

Zones bleues (de 9h00 à 18h00)

Zones riverains

Zones payantes (de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00, sauf samedis, dimanches et jours fériés)

- Zone jaune :
 - Gratuité si stationnement inférieur à 30 minutes et valable une fois par demi-jour
 - 1€/h sans limite de temps
- Zone rouge
 - Gratuité si stationnement inférieur à 30 minutes et valable une fois par demi-jour
 - 1€/h maximum 2h
- Zone verte
 - Gratuité durant 2h consécutives par demi-jour
- Redevance de 12,50€ si non-respect

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Cette carte permet au détenteur de se stationner librement, à l'exception de

- la « zone payante 2 - rouge »
- la « zone payante 3 - verte ».

3 zones distinctes ont été définies :

« INTRA MUROS », « NAMUR » et « GARE ».

Le riverain pourra se stationner librement dans une de ces 3 zones définie préalablement suivant l'adresse de son domicile.

Coût 1^{ère} carte : 25 € / an

Coût 2^{ème} carte : 50 € / an

[CARTES DE RIVERAINS]



ville de Nivelles EDITION NOVEMBRE 2017

GRATUIT
week-end
& jours fériés

ZONE BLEUE
ZONE PAYANTE
ZONE PAYANTE - max. 2h
ZONE PAYANTE - max. 2h

- « SAINT-ROCH » : 450 places
- « ARBALETRIERS » : 50 places
- « SAINT-JACQUES » : 50 places
- « RECOLLETS » : 12 places
- « ROBLET » : 100 places
- « CANONNIERS » : 30 places
- « SACRE-COEUR » : 50 places
- « GARE SNCB » : 750 places

- Medi-K (aide-soignant, médecin, ...) : 150€/an
- Facility abonnement un an zone bleue : 500€/an
- Voitures partagées : 150€/an

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

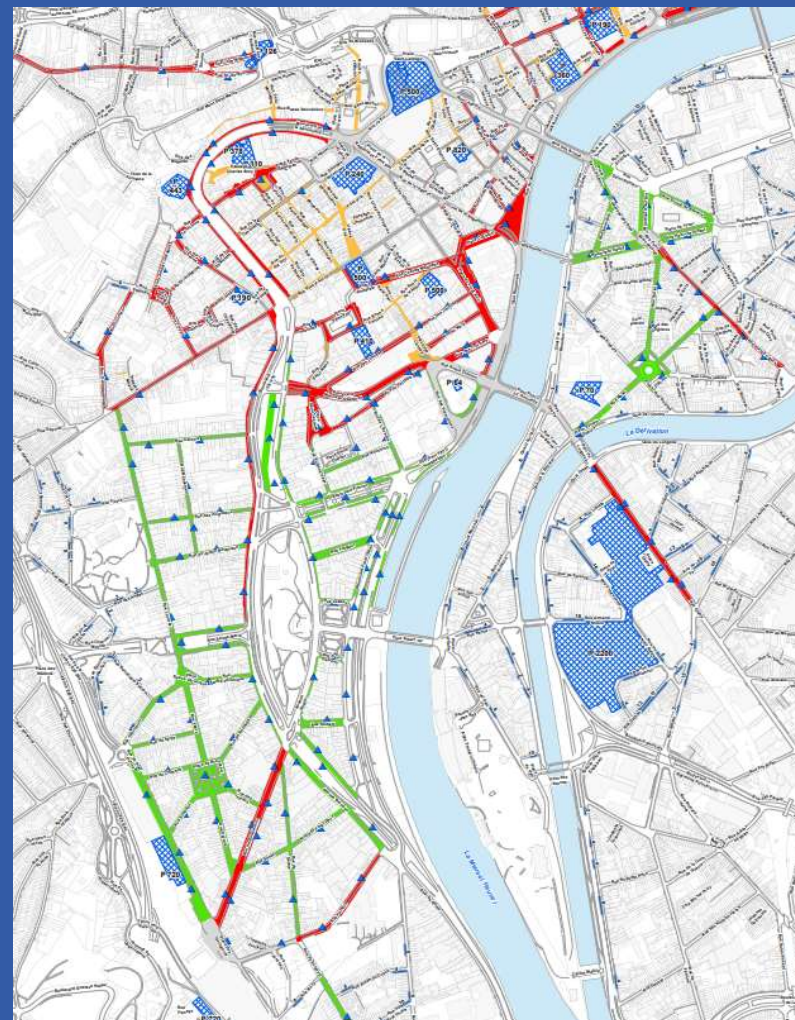
Ville de Liège :

Emplacements riverains

Zones payantes

- De 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf dimanches et jours fériés
- Tarif : 1,5€/h, première demi-heure à 0,20€
- Gratuité pour PMR
- Découpage en deux zones
 - Zone verte
 - Durée maximum 3h consécutives par demi-jour
 - Redevance de 40,00€ si non-respect
 - Zone rouge
 - Durée maximum 1h30 consécutives par demi-jour
 - Redevance de 40,00€ si non-respect

Shop and Drive



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville de Liège :

Emplacements riverains

La Ville de Liège offre aux habitants des facilités de stationnement via les emplacements réservés aux riverains.

La carte riverain permet le stationnement en zone bleue mais seuls les titulaires de la carte riverain peuvent stationner sur les emplacements riverains

Cela permet aux riverains de trouver plus facilement un emplacement à proximité de leur domicile



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville de Liège :

Emplacements Shop and Drive

223 places de parking intelligent pour augmenter l'attractivité des commerces. Ces places de parking permettent aux automobilistes et aux livreurs de se garer gratuitement pendant 30 minutes.

Cette disponibilité est favorable aux clients mais aussi aux livreurs dont les zones de livraison sont régulièrement occupées par des voitures pendant une durée excessive.

Comment ça marche ?

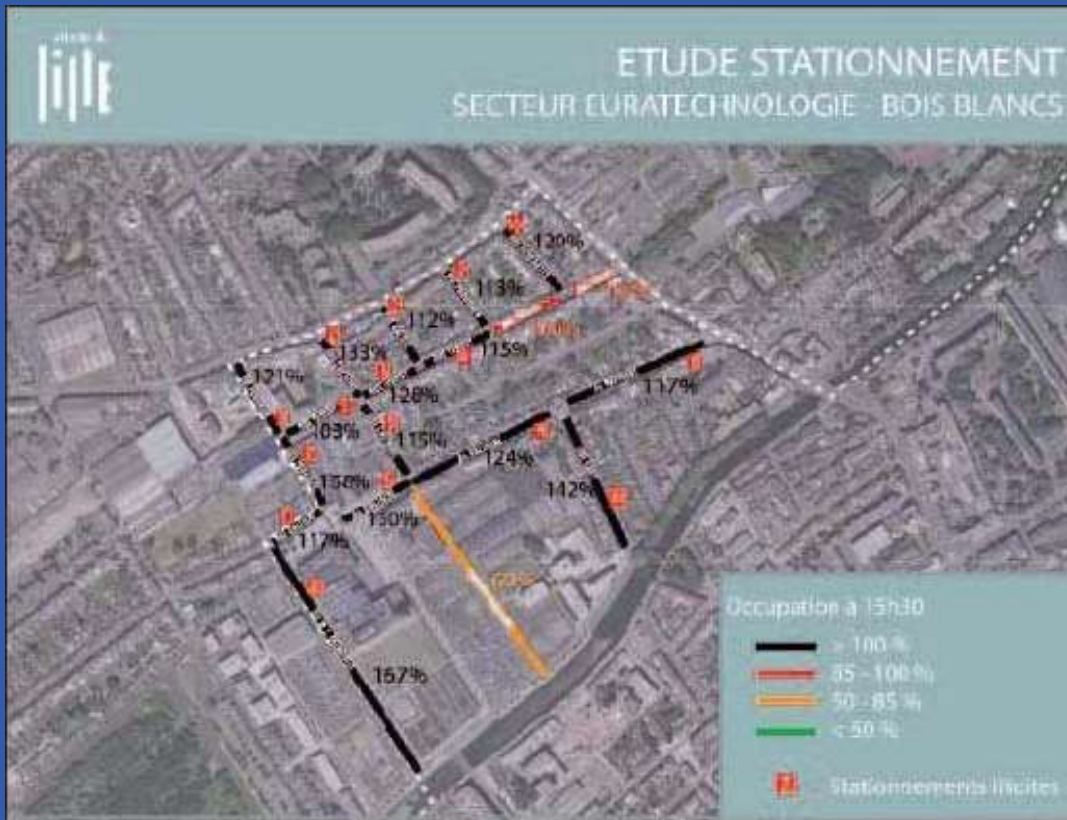
- Le capteur envoie un signal sur la présence d'un véhicule.
- Information en temps réel des disponibilités des places Shop and Drive
- Les places ne peuvent pas être réservées.
- Contrôle régulier est effectué par la Police qui est également informée en temps réel des dépassements.



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@o1ln.be
010/43 60 00
www.o1ln.be

Quartier Bois-blancs à Lille



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Avantages et inconvénients des solutions présentées :

- **Augmentation de la rotation**
- **Libération d'espaces pour les autres modes de mobilité (moto, vélo, ...)**
- **Moins de circulation**
- **€**

- **Commerces**
- **Visiteurs**
- **Livraisons**
- **Investissements (horodateurs, capteurs, ...)**

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Stationnement

Ottignies – Louvain-la-Neuve

Historique

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Dates de création :

2005 Louvain-la-Neuve

2007 Ottignies

2015 Zone Réservee (quartier de Lauzelle)

2020 Zone Réservee (quartier de la Boucle des Métiers)

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Zone bleue / Zone réservée

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



ZONE BLEUE :

Espace de voirie délimité dans lequel les conducteurs qui cherchent à délaissier leur véhicule pour une durée déterminée peuvent se stationner moyennant l'apposition du disque de stationnement conforme aux normes européennes. Cela entend la gratuité du stationnement sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique pendant la durée autorisée par la signalisation routière, et ce, lorsque le conducteur a apposé de manière visible et lisible sur la face interne du pare-brise, soit un disque de stationnement conforme à l'Arrêté ministériel du 14 mai 2002 avec indication de l'heure à laquelle il est arrivé et ce, conformément à l'article 27.1.2 du Code de la Route (Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique), soit une carte de stationnement telle que définie dans le présent règlement. Le stationnement ne devient éventuellement payant qu'au-delà de cette période de gratuité ou en l'absence d'apposition de titre de stationnement valable.

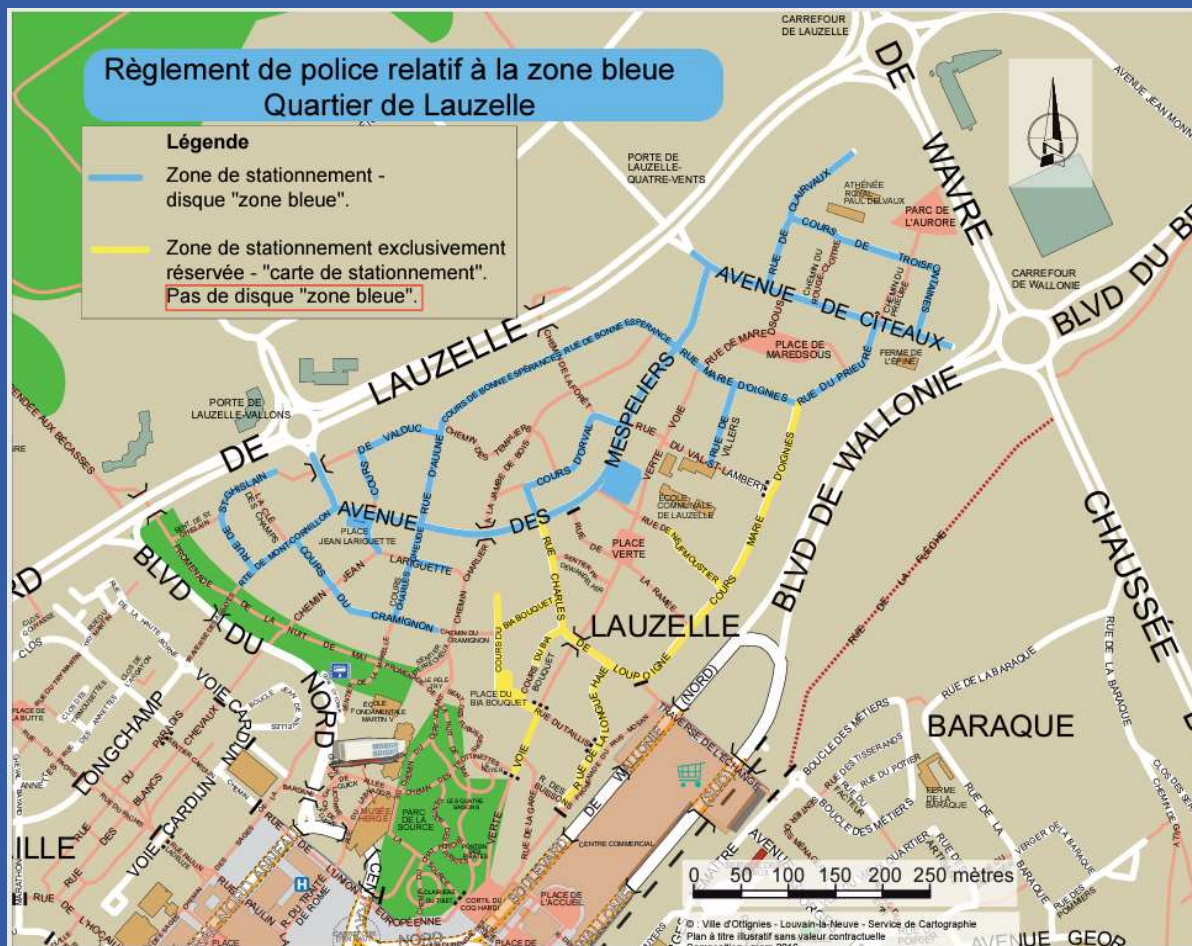
ZONE RESERVEE :

Espace de la voirie publique et/ou lieux assimilés à la voie publique sur lequel le stationnement est gratuit et exclusivement réservé aux détenteurs d'une carte de stationnement.



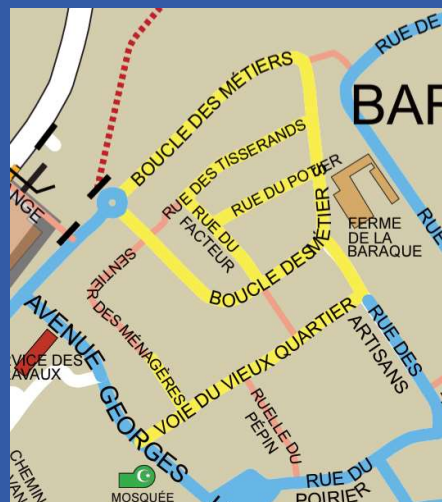
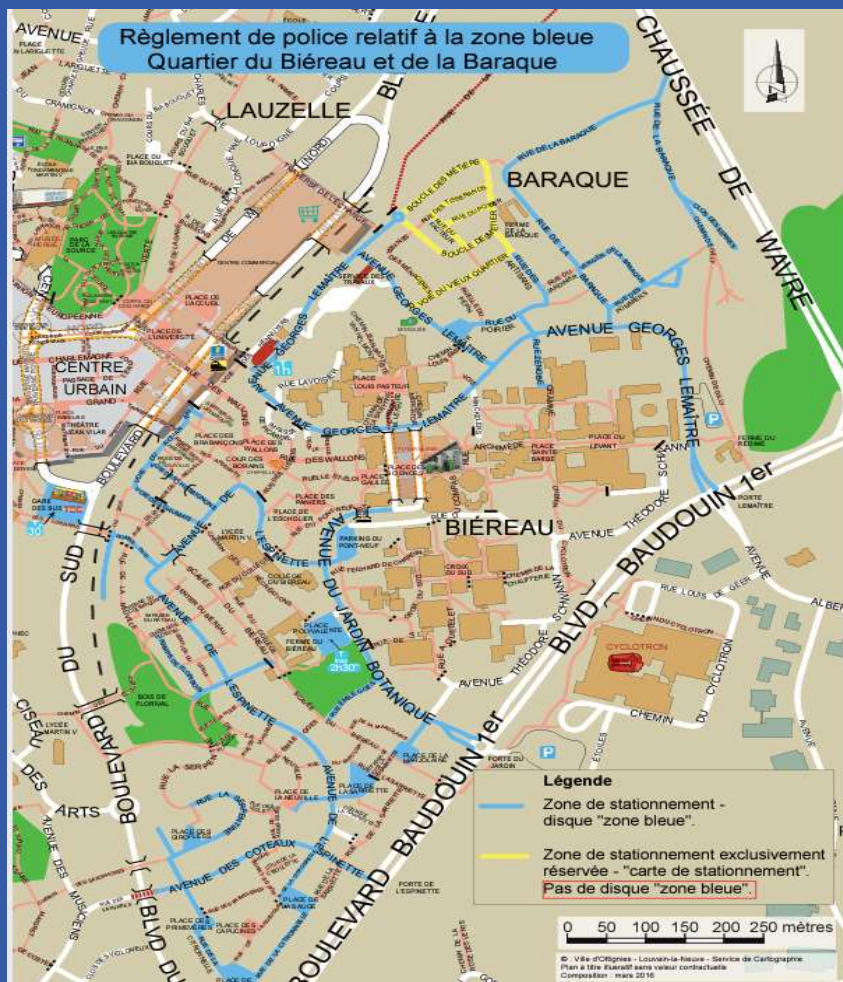
Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Avenue des Combattants 35
 1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
 010/43 60 00
 www.olln.be



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Avenue des Combattants 35
 1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
 010/43 60 00
 www.olln.be





Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Avenue des Combattants 35
 1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
 010/43 60 00
 www.olln.be

Les titres de stationnement

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Titre de stationnement valable en ZONE BLEUE

Carte Riverain
Carte Stationnement Entreprise
Carte Scolarité (Quartier de Lauzelle)
Carte PMR
Carte de Courtoisie
Disque Bleu

Titre de stationnement valable en ZONE RESERVEE

Carte Riverain
Carte de stationnement Entreprise
Carte Scolarité (Quartier de Lauzelle)
Carte PMR
Carte Visiteur

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Carte Riverain

La carte de riverain est délivrée par l'Administration communale sur demande de l'intéressé auprès du service compétent.

La carte de riverain permet aux personnes répondant aux conditions prévues par le règlement, moyennant son apposition de manière **visible** derrière le pare-brise avant du véhicule couvert par cette carte, un stationnement sans limite de temps, dans le périmètre de la zone considérée, **sauf mentions particulières relatives à la durée ou à l'obligation d'apposer un disque de stationnement.**

Carte Riverain

- Stationnement sans limite de temps.
- Obligation d'être visible et lisible
- Pas valable si mentions particulières relatives
 - A la durée
 - A l'obligation d'apposer un disque de stationnement.



Condition de délivrance :

- 1.- être personne physique domiciliée dans le périmètre de la zone bleue considérée
- 2.- posséder un véhicule immatriculé :
 - A son nom
 - Au nom d'une société (preuve d'un usage permanent du véhicule)
 - Au nom d'un parent au deuxième degré (preuve d'un usage permanent du véhicule)
- 3.- présenter le certificat d'immatriculation, en version originale, du véhicule considéré.

Carte Entreprise

La carte d'entreprise permet aux personnes répondant aux conditions prévues par le règlement, moyennant son apposition de manière visible derrière le pare-brise avant du véhicule couvert par cette carte, un stationnement sans limite de temps, **dans le périmètre de la zone considérée, sauf mentions particulières relatives à la durée ou à l'obligation d'apposer un disque de stationnement.**

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Carte Entreprise

- Stationnement sans limite de temps uniquement dans un quartier
- Obligation d'être visible et lisible
- Pas valable si mentions particulières relatives
 - A la durée
 - A l'obligation d'apposer un disque de stationnement.



Condition de délivrance :

1. Le siège social ou le siège d'exploitation est situé dans le périmètre de la zone bleue ou de la zone réservée.
2. Carte réservée aux membres de la société
3. Mentionner la forme juridique de son entreprise.

Carte de Scolarité

La carte scolarité en zone réservée permet aux personnes répondant aux conditions prévues par le règlement, moyennant son apposition de manière visible derrière le pare-brise avant d'un véhicule couvert par cette carte, de stationner, **sauf mentions particulières relatives à la durée ou à l'obligation d'apposer le disque de stationnement, au sein de la zone de stationnement réservée et au sein de la zone bleue du quartier de Lauzelle**, du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année scolaire en cours, du lundi au vendredi, en période scolaire et ce, uniquement aux horaires suivants: de 8h00 à 9h30, de 11h30 à 14h00 et de 14h30 à 16h15, sauf le vendredi où la troisième plage horaire est limitée de 14h30 à 15h25.

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Carte Sclolarité

- Stationnement uniquement dans le quartier de Lauzelle
- DU 1^{er} septembre au 30 juin (en période scolaire)
- De 8h00 à 9h30, de 11h30 à 14h00 et de 14h30 à 16h15, sauf le vendredi où la troisième plage horaire est limitée de 14h30 à 15h25.
- Obligation d'être visible et lisible
- Pas valable si mentions particulières relatives
 - A la durée
 - A l'obligation d'apposer un disque de stationnement.

Condition de délivrance :

La carte « scolarité en zone réservée » ne pourra être délivrée qu'après réception par le service compétent du formulaire dûment complété

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Carte Courtoisie

La carte de courtoisie permet, sauf mentions particulières relatives à la durée ou à l'obligation d'apposer le disque de stationnement, de stationner pendant une période de 5 heures consécutives courant depuis l'heure entière précédant l'arrivée du véhicule et ce, à condition d'être apposée de manière visible derrière le pare-brise avant du véhicule.



5h00 stationnement en zone bleue

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Carte Visiteur

La carte de visiteur permet, sauf mentions particulières relatives à la durée ou à l'obligation d'apposer le disque de stationnement, de stationner pendant une période maximale d'une journée dans le périmètre de la zone réservée et ce, à condition d'être apposée de manière visible derrière le pare-brise avant du véhicule.



Une journée de stationnement en zone réservée

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Carte de stationnement à gratter



Mois	JAN	FEV	MAR	AVR
	MAI	JUIN	JUIL	AOU
	SEP	OCT	NOV	DEC

Jour	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

Heure	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h
	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h

Grattez la case **Mois - Jour - Heure d'arrivée**.
 Valable **5 heures** à compter de l'heure d'arrivée.
 Toute heure entamée doit être comptabilisée.
 Apposez visiblement la carte derrière votre pare-brise.

4€ 06639 Ne pas jeter sur la voie publique
 Non remboursable

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Avenue des Combattants 35
 1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
 010/43 60 00
 www.olln.be



Disque Bleu



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Tarif des Cartes Montant des redevances

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be




Tarif des différentes Cartes

Riverain (Durée Indéterminée)

1^{ère} 10,00 euros

2^{ème} 50,00 euros

3^{ème} 300,00 euros



The image shows a yellow parking card for the City of Ottignies-Louvain-la-Neuve. The card features the city's logo (olln) and the text 'Ville d'OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE'. Below this, it reads 'CARTE DE RIVERAIN'. A small empty box is present in the top right corner. The main text on the card states: 'Le titulaire de cette carte peut bénéficier des facilités de stationnement prévues à l'article 27.1.4, 27.3.4 et 27ter du règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, sur la voie publique ou dans la zone et avec le véhicule immatriculé comme suit :'. Below this text is a large empty box for the cardholder to specify their vehicle details. At the bottom, there is a note: 'Cette carte doit être placée de manière visible et lisible derrière le pare-brise à l'avant du véhicule.' followed by the signature line 'Le directeur général ou son délégué,'.

olln
Ottignies-Louvain-la-Neuve

Ville d'OTTIGNIES
LOUVAIN-LA-NEUVE

CARTE DE RIVERAIN

Le titulaire de cette carte peut bénéficier des facilités de stationnement prévues à l'article 27.1.4, 27.3.4 et 27ter du règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, sur la voie publique ou dans la zone et avec le véhicule immatriculé comme suit :

Véhicule :
Valide jusqu'au :
Zone :

Cette carte doit être placée de manière visible et lisible derrière le pare-brise à l'avant du véhicule.

Le directeur général ou son délégué,

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be




Entreprise (Validité 1 an)
120,00 euros

Scolarité
(validité une année scolaire)
10,00 euros

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be




 Ville d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

CARTE DE STATIONNEMENT


délivrée conformément au règlement redevance sur le stationnement et la délivrance de cartes de stationnement à Louvain-la-Neuve en vigueur à la date d'impression de celle-ci. Le titulaire de cette carte peut bénéficier des facilités de stationnement prévues sur la voie publique ou dans la zone.

Valide jusqu'au :

Zone :

 Cette carte doit être placée de manière visible et derrière le pare-brise.

Le directeur général ou son délégué,


 Ville d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

CARTE SCOLARITÉ EN ZONE RÉSERVÉE

délivrée conformément au règlement redevance sur le stationnement et la délivrance de cartes de stationnement à Louvain-la-Neuve en vigueur à la date d'impression de celle-ci. Le titulaire de cette carte peut bénéficier des facilités de stationnement prévues sur la voie publique ou dans la zone.

Horaire de validité : du lundi au vendredi de 8h00 à 9h30, de 11h30 à 14h00 et de 14h30 à 16h15, sauf le vendredi où la 3^{ème} plage horaire est limitée à 15h25.

Valide jusqu'au :


Zone : Quartier de Lauzelle

Cette carte doit être placée de manière visible et lisible derrière le pare-brise.

Le directeur général ou son délégué,

Courtoisie – Visiteurs

40,00 euros le carnet de 10 cartes

P Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Carte de stationnement à gratter 

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR
	MAI	JUIN	JUIL	AOU
	SEP	OCT	NOV	DEC

Jour	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

Heure	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h
	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h

Grattez la case **Mois - Jour - Heure d'arrivée**.
Valable **5 heures** à compter de l'heure d'arrivée.
Toute heure entamée doit être comptabilisée.
Appelez visiblement la carte derrière votre pare-brise.

4€ 06639 Ne pas jeter sur la voie publique
Non remboursable

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Montant de la redevance stationnement

Zone Bleue 30,00 euros
Zone Réservee 40,00 euros



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

Personnel Zone Bleue

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Personnel Zone Bleue

Sur Zone :

7 équipes de 2 agents
(8 Contrôleurs – 6 adjoints)

Au Bureau :

2 Agents administratifs



Offre de Stationnement

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Offre de Stationnement LLN

Hors Voirie :

- 4000 Places gérées par Gespark
- 4100 Places gérées par UCL
- 1100 Places gérées par la Ville
- 2200 Places P+R

Voirie :

- 3000 Places gérées par la Ville

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Parkings Malins (Hors ZB)

- une bande de stationnement à hauteur du boulevard Baudouin 1er (dans le sens RN4 vers RN 238), à 800 m seulement de la place de l'Université ;
- une bande de stationnement à hauteur du boulevard de Lauzelle (dans le sens porte de l'Hocaille vers RN4), à 600 m de la place de l'Université

Trois parkings de dissuasion :

- Rédimé (début de l'avenue Georges Lemaître)
- Baudouin 1er (boulevard Baudouin 1er)
- Lauzelle (entrée du Bois de Lauzelle).



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Avenue des Combattants 35
 1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
 010/43 60 00
 www.olln.be



Situation actuelle

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be



Situation actuelle Ottignies :

La zone bleue a été étendue à son maximum afin d'éviter l'occupation des places de stationnement par les navetteurs.

Mais l'extension de ladite zone engendre naturellement des reports de stationnement qu'il faudra gérer à court terme.

Il conviendrait également de limiter l'utilisation de la carte riverain au niveau géographique afin de favoriser la mobilité douce et permettre une rotation plus élevée sur les emplacements zone bleue.

Céroux et Limelette ne souffrent pas à ce jour d'une forte pression due au stationnement. Mais il ne faut pas perdre vue l'extension de la Gare.

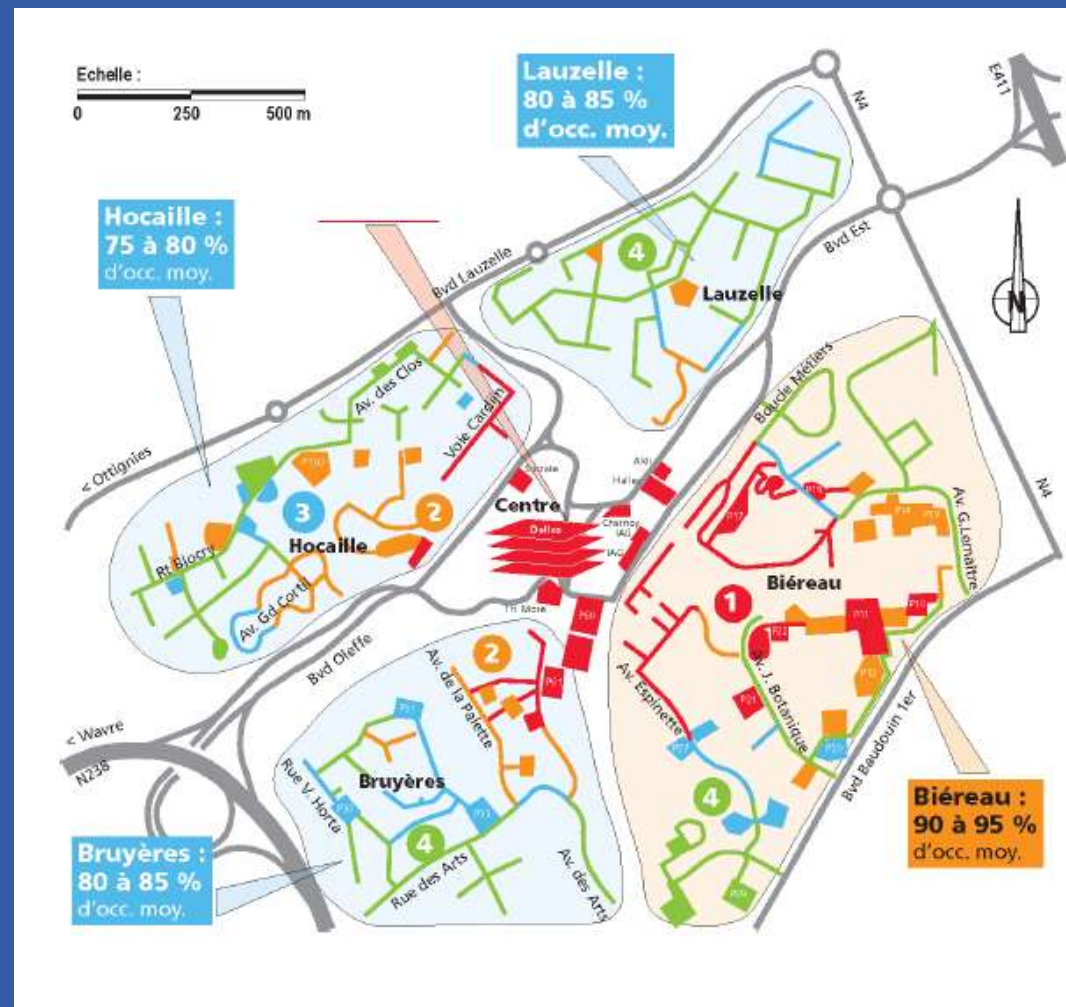
LLN

La zone bleue n'est plus assez efficace pour assurer l'objectif premier de cette dernière qui était d'offrir un stationnement accessible rendu possible par la grande rotation des véhicules.

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be





Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Avenue des Combattants 35
1340 Ottignies- Louvain-la-Neuve

info@olln.be
010/43 60 00
www.olln.be

Les résultats de l'enquête

Besoin en stationnement dans le centre-ville d'Ottignies	Occurances
Occasionnel, limité dans le temps (max 2h)	64
Occasionnel, limité dans le temps (max 30min)	18
De longue durée, en journée et la nuit, car je suis riverain sans parking privé	6
Je n'y vais jamais en voiture	6
De longue durée, en journée	2

Besoin en stationnement à Louvain-la-Neuve	Occurance
Occasionnel, limité dans le temps (max 2h)	63
Je n'y vais jamais en voiture	14
De longue durée, en journée	14
Occasionnel, limité dans le temps (max 30min)	6
De longue durée, en journée et la nuit, car je suis riverain sans parking privé	5

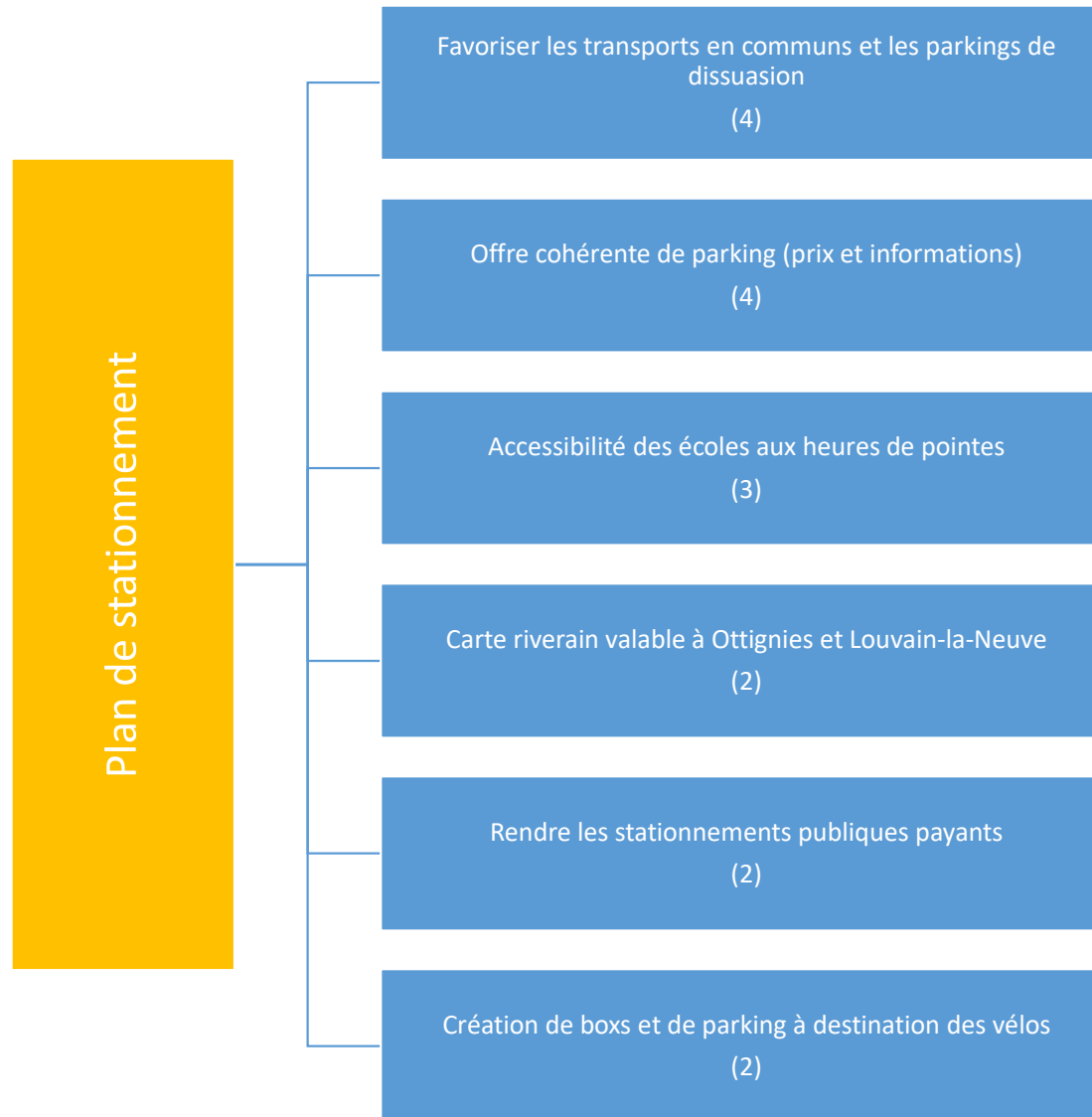
Principal problème concernant le stationnement au centre-ville d'Ottignies	Occurrences
Il n'y a pas de problème de stationnement	32
Il y a trop de places de stationnement occupées à la journée	17
Il y a trop de stationnement	11
Il n'y a pas assez de place de stationnement de très courte durée	10
Il n'y a pas assez de stationnement	9
Le libre accès du parking privé du Douaire	9
La gratuité des parkings publics	7
Autres	11

Autres: Stationnement lié à la gare, stationnement à la journée, manque de parkings vélos sécurisés et couverts, emprise sur l'espace public (privilégier les parkings en sous-sol)

Principal problème concernant le stationnement à Louvain-la-Neuve	Occurrences
Les tarifs des parkings privés	64
Le manque de lisibilité entre les différentes offres de stationnement	21
Il y a trop de places de stationnement occupées à la journée	20
La concurrence entre stationnement public et privé	19
Il n'y a pas assez de place de stationnement de très courte durée	14
Il n'y a pas assez de stationnement	11
La gratuité des parkings publics	11
Il n'y a pas de problème de stationnement	4
Il y a trop de stationnement	3
Autres	9

Autres: Manque de stationnement gratuit de courte durée (max 2h), véhicules ventouses (étudiants), ...

Suggestions



Synthèse des ateliers thématiques

Rationaliser le parking

- Diminuer l'emprise de la voiture sur l'espace public
 - Priorité à la Place du Centre et au Cœur de Ville
 - Attention que le Cœur de Ville est utile pour l'école communale
 - Parking réduit et à rotation rapide
 - Parking du Monument sous utilisé et non-prioritaire
- Sanctionner le stationnement sauvage
- Politique de stationnement ambitieuse et cohérente
 - Carte 'riverain' payante => parking payant
 - Développer les voitures partagées
 - Garder des places de parkings pour les commerces

Rationaliser le parking

- Pour les riverains
 - Empêcher les voitures ventouses et les clients dans les quartiers résidentiels
 - Carte 'riverains' par quartier
 - Tarif 'riverain' proportionné au revenu des ménages
- Pour le commerce
 - La gratuité du parking est essentielle, même temporairement
 - Emplacements à rotation rapide
- Pour les travailleurs (parking de dissuasion ?)
 - Objectif d'éliminer les voitures ventouses en centre-ville
 - Quid du parking du Monument ?
 - Quid du parking rue Paul Delvaux ?

Parkings vélos sécurisés et collectifs (centres et quartiers)

- Le point de départ : les vols de vélos
 - Infrastructures adaptées et répression des vols
- Identifier l'infrastructure adéquate en fonction du besoin
 - Longue durée => fermé
 - +/- long sans visibilité => arceaux couverts et surveillés
 - Courte durée avec visibilité => arceaux
 - Partenariats : commerces, écoles, pôles d'activités sportives, culturelles...)
- Augmenter le nombre de parkings vélo
 - Une place de voiture = un box de 5 vélos
 - Ambition d'équilibrer le nbre de places voitures et vélos (ex. : gare d'Ottignies)
- Distinguer les parkings vélos résidentiels des activités
 - Boxes à vélo à disposition des logements qui en ont besoin (ex. : Combattants)
 - Prévoir des critères d'attribution

Attention aux accès

Vos réactions ?

Les problématiques prioritaires ?

Questions,
remarques,
suggestions

Pistes
d'amélioration,
éléments
positifs

Points
d'attention,
éléments
négatifs

Les suites : préparation de l'atelier 2